Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260611-2026_40-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE BROONS
COMMUNE DE **GOMENE**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 08/06/2026

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Monsieur Mickaël LEVEAU - MAIRE.

Etaient présents :

M. Mickaël LEVEAU MAIRE- Mme Muriel BIHOUÉE – M. Gilles MAUGAIN –Mme Coralie PARMENTIER – M. Gilles LE RAY Adjoints – Mme Françoise BOUCKAERT- M. Jean Claude CHASSEBOEUF- M. Michel HUE – M. Erwan CARISSAN – M. Ronan PICHARD – Mme Marie Laure LE COLLINET – ~~Mme Sophie CRESTAUX~~ – M. Alexandre HERVE – Mme Mélanie GUEHENNEUC – Mme Mathilde HERVE

Absent excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Mr Gilles LE RAY

Délibération N° 2026-40

Signature de la convention avec la DREAL

Gilles MAUGAIN, deuxième adjoint au Maire en charge de la voirie, expos à l'assemblée délibérante la nécessité de signer la convention avec la DREAL.

Celle-ci ayant pour objectif de définir, dans les conditions fixées aux articles ci-après, les éléments suivants :

- les principes de limites de domanialité concernant les ouvrages réalisés ou modifiés après réalisation de l'ensemble des travaux du projet de mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac section Ouest ;

- la procédure de remise des ouvrages réalisés ou modifiés, qui seront intégrés ou conservés dans les domaines des parties ;

- la répartition des missions de gestion, d'exploitation et d'entretien entre les parties concernant les ouvrages réalisés ou modifiés, pendant les différentes phases de travaux et après réalisation de l'ensemble des travaux du projet de mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac section Ouest.

Sur le territoire de la commune de Gomené :

Les ouvrages concernés sont les suivants :
- RN164 objet des travaux à 2x2 voies ;
- RN164 existante à 2x1 voies de la limite communale jusqu'au Champ Mirobé ;
- Portion de la déviation provisoire Ouest, qui deviendra à l'issue des travaux une portion de l'itinéraire de substitution, réalisée entre la RN164 existante à 2x1 voies et la VC de Saint-Guénaël ;
- Chemin d'exploitation modifié au niveau du Chêne Creux ;
- Chemins d'exploitation privés communaux (anciennement parcelle ZC51) modifiés au niveau du Chêne Creux ;
- Ouvrage d'art n° PI-OA4 réalisé, passage pour la grande faune au niveau du Chêne Creux ;
- Chemin rural modifié au niveau du Bas de la Prée ;
- Chemins ruraux modifiés au niveau du Champ Mirobé ;
- Chemins ruraux modifiés au niveau de La Croix du Taloir ;
- Ouvrage d'art n° PS-OA1 réalisé, rétablissant le trafic entre la VC du Taloir et la VC de Saint-Guénaëll ;
- VC du Taloir modifiée dont la voie portée par l'ouvrage d'art n° PS-OA1 réalisé ;
- VC de Saint-Guénaël modifiée ;
- Chemin d'exploitation modifié au niveau du Pont Neuf ;
- RD22 modifiée ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212200620-20260611-2026_40-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature de cette convention
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou Gilles MAUGAIN à signer tous les documents relatifs à cette décision

Pour copie conforme,
Certifiée exécutoire compte tenu de son envoi en Préfecture des Côtes d'Armor le :
Mickaël LEVEAU – MAIRE

MAIRIE DE GOMENÉ (22230) (CÔTES D'ARMOR)

Gilles LE RAY , secrétaire de séance